



ASEVI

Association pour la Sauvegarde de l'Environnement à Villebon

RAPPORT MORAL 2007

ASSOCIATION ASEVI

Présidente	Evelyne Gailhardis
Vice-Président	Yannick Jamain
Secrétaire	Alain Heurtel
Trésorière	Josiane Khelifi

L'association a des objectifs essentiellement locaux de sauvegarde de l'environnement et du cadre de vie des Villebonnaises et des Villebonnais comme vous pouvez le lire à travers les bulletins. Il convient de remercier vivement M. Alain Heurtel pour le magnifique travail qu'il effectue et qui permet l'édition de ces bulletins. En 2007, deux bulletins sont parus, un en janvier 2007 et un en novembre 2007.

Voici les différents sujets auxquels l'ASEVI s'est intéressée durant l'année 2007 et qui pour la plupart resteront des sujets à traiter en 2008.

1°) Problème des produits phytosanitaires ou pesticides:

L'Asevi a dénoncé dans son bulletin n°5 en 2006 l'épandage de pesticides sur les trottoirs de Villebon. Le produit répandu était le "Sahara". Ce produit est toxique pour les milieux aquatiques et ne doit de toute façon être utilisé que sur des sols meubles susceptibles de faire une bio-dégradation. L'Asevi a contacté des membres de Greenpeace avec lesquels elle a eu une réunion de travail en janvier 2007 pour établir un dossier en vue d'alerter la Mairie de Villebon et obtenir l'arrêt de cette pratique.

Peu après cette réunion, l'Asevi a été contactée par la mairie et conviée à participer à une réunion d'information sur le projet Phyt'Eaux Cités, réunion qui a eu lieu à Morangis le 22 mars 2007.

Le projet Phyt'Eaux Cités concerne 73 des communes des bassins versants de la Seine, de l'Orge et de l'Yvette et a pour but d'amener les communes à réduire voire à supprimer l'emploi de produits phytosanitaires pour l'entretien des voiries et des espaces verts de façon à améliorer la qualité des eaux essentiellement polluées (44%) en milieu urbain par ces entretiens.

Villebon a signé la charte en juin 2007. Ce projet implique qu'un audit soit effectué sur les pratiques actuelles, qu'un cahier des charges soit défini pour amener à des pratiques moins gourmandes en produits phytosanitaires et qu'une formation soit donnée aux employés municipaux chargés des espaces verts et de la voirie.

L'Asevi s'intéressera particulièrement au suivi de cette charte, en particulier en ce qui concerne l'audit et l'information de la population en tant que "jardiniers amateurs".

2°) Enquête publique du PLU:

[PLU= Plan Local d'Urbanisme]

Comme lors des précédentes enquêtes ou présentations, l'Asevi a étudié le projet PLU, participé à l'enquête publique et étudié les conclusions du commissaire-enquêteur. Le PLU a finalement été accepté puis adopté en conseil municipal sans présentation des modifications sensément apportées pour répondre aux réserves du commissaire-enquêteur, commissaire qui par ailleurs émet un avis favorable après avoir énoncé 12 motifs dont seuls les deux premiers ne sont pas critiques.

Les réponses et correctifs apportés par cette enquête n'étant pas satisfaisant, il en ressort que les points suivants qui ont été dénoncés lors de l'enquête, sont toujours à surveiller : l'urbanisation de la zone des Coteaux (pb de l'écoulement des eaux, de la circulation des voitures, etc), le Bois des Gelles risque toujours d'être amputé d'au moins 3000m², les jardins du Rond-Point de l'Europe concernés par le PPRI qui risquent de disparaître sous des constructions « sur pilotis », la maison médicalisée sous les avions et les pylones électriques (déplacée seulement de quelques mètres), l'avenir du bois de la Fontaine de l'Yvette, la construction de la STEP, l'ouverture de Courtaboeuf sur la rue Millet.

3°) Collectif d'Associations sur les problèmes posés par le PPRI:

(Collectif comprenant les Associations : AQPSE de Longjumeau ; ARDY et VBGP de Palaiseau ; ASEOR et Neuf Arpents d'Orsay ; ASEVI de Villebon ; AVP, VAB et VYF de Bures sur Yvette.)

[PPRI = Plan de Prévention des Risques d'Inondations]

La mairie de Bures-sur-Yvette mène une action judiciaire pour obtenir une révision du PPRI action à laquelle les associations ne peuvent participer.

L'Asevi s'est alors associée à une démarche initiée par l'association VYF.

Dans ce cadre, l'Asevi a demandé à la mairie de Villebon pourquoi après s'être opposée au PPRI, elle acceptait le PPRI. La seule réponse fut que désormais le PPRI était accepté tel quel sans autre explication. Pour les demandes de permis de construire en zone dite inondable, la mairie dit se retrancher derrière l'avis de la DDE.

Ce collectif demandait un rendez-vous au préfet pour lui présenter les problèmes que posent le PPRI mais n'a rien obtenu. Les réponses ramènent au texte du PPRI sans évocation de remise en cause du PPRI malgré les nombreux défauts déjà constatés. De plus, prouver qu'il y a des erreurs est totalement à la charge des propriétaires.

4°) Participation à la campagne ESSONNE VERTE ESSONNE PROPRE du conseil général de l'Essonne:

L'Asevi s'est associée au projet :

Le Bois Courtin, sa nature et son histoire, le 24 mars 2007

Nettoyage des chemins et sensibilisation des participants à la protection de l'environnement.

Organisé par la commune de Villebon, en partenariat avec le conseil municipal des jeunes, le SIOM et l'association ASEVI

Le projet de l'Asevi a été

Promenade-découverte aux abords de l'Yvette le 28 avril 2007

Sensibilisation à la protection de la rivière (barrages de régulation, rejets, entretien des berges ...) et de ses abords, nettoyage des berges.

Organisé par l'ASEVI

(Quelques T-Shirts marqués ASEVI ont été imprimés pour les participants)

5°) Projet STEP:

[STEP = Station d'Épuration]

L'Asevi a pris connaissance des résultats de l'étude d'impact lors d'une conférence qui a eu lieu le 15 Mars 2007.

En résumé, les conclusions sont

- Améliorer la situation actuelle du site et de l'Yvette
- Respecter les objectifs d'atteinte de Bon état
 - Rendre compatible les ouvrages avec l'environnement en particulier une notion de « zéro nuisance » (paysage, bruit, odeurs).

Aux dernières nouvelles, si elle est réalisée malgré l'agrandissement d'Achères, son financement pourrait être confié au secteur public.

6°) Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement:

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, Nathalie Kosciusco-Morizet a proposé aux associations de venir se présenter et évoquer les problèmes locaux auxquelles elles étaient confrontées. C'est ainsi que j'ai rencontré tout d'abord Adeline Hubert au Ministère de l'Environnement puis à Longpont, Guy Malherbes devenu député en remplacement de Nathalie Kosciusco-Morizet, partie au gouvernement. En quittant M Malherbes, il m'a dit: "Maintenant que je vous connais, n'hésitez pas à me contacter" et c'est bien évidemment ce que nous ne manquerons pas de faire.

7°) Divers dossiers que l'ASEVI "surveille" en dehors bien sûr des dossiers cités dans les points 1-2-3-5:

a) L'élargissement de la RD59 qui est un projet du Conseil général de l'Essonne comme on ne cesse de nous le dire à la mairie et comme cela a été répété par le commissaire-enquêteur dans le dossier PLU.

Ce projet concerne pourtant la vie locale, la vie de plusieurs Villebonnais et l'Asevi remarque que ce projet n'apparaît pas une préoccupation de la mairie.

b) Deux grands projets régionaux mais qui peuvent avoir des conséquences sur la vie locale :

Le projet OIN du Plateau de Saclay: Plusieurs réunions d'information ont eu lieu (mais aucune à Villebon!) réunions auxquelles ont assisté plusieurs membres de l'Asevi.

Le projet SDRIF : L'Asevi en tant qu'adhérente de l'ENE, a déposé un avis lors de l'enquête publique. On peut noter que dans le SDRIF, le projet d'élargissement de la RD59 n'apparaît pas.

[OIN = Opération d'Intérêt National]

[SDRIF = Schéma Directeur Région Ile de France]

8°) Participation à la campagne réduction et tri des déchets:

L'Asevi a reçu une subvention spécifique pour cette campagne mais n'a pas pu encore organiser une conférence sur les déchets au cours de l'année 2007 en raison de la série de conférences organisées par le SIOM sur ce sujet.

L'Asevi a bien sûr assisté à cette conférence le 29 juin 2007 à Villebon ainsi qu'au Bar des Sciences organisé à la MJC le 17 octobre 2007 aussi sur le thème des déchets.

Un projet est en cours d'élaboration avec la participation de l'Intermarché de Villebon.

Perspectives 2008 :

En dehors d'un suivi des problèmes présentés ci-dessus, l'Asevi s'efforcera de prévenir les autorités compétentes en matière de décontamination voire de démolition de plusieurs sites sur Villebon qui sont potentiellement polluants et dangereux.

Les problèmes de l'Eau (qualité, distribution) seront également étudiés

L'Asevi espère bien sûr parvenir à proposer des sorties d'information.

L'Asevi souhaite obtenir son agrément en tant qu'association d'éducation populaire.

Vaste programme certes mais il donne l'éventail des problèmes qui peuvent survenir.

Le plus important est que tout Villebonnais pense à nous alerter sur tout problème de cadre de vie, de nuisance au sens large y compris nuisance esthétique, que tout Villebonnais participe à la protection de son environnement.